Comment se protéger ?

Respectez les précautions standard



- Portez des gans uniquement :
 - * En cas de risque d'exposition au sang ou tout autre produit d'origine humaine de contact avec une muqueuse ou peau lésée,
 - * Lors des soins si les mains du soignant comportent des lésions cutanées.
- Utilisez du matériel de sécurité, du matériel à usage unique quand il existe.
- Si risque de projection/aérosolisation, il est nécessaire de porter des équipements de protection individuelle de manière adaptée (protection du visage, de la tenue, port de gants si peau lésée).
- Utilisez un container adapté situé au plus près du soin sans dépose intermédiaire.
- Après usage, ne pas recapuchonner, ne pas plier ou casser, ne pas désadapter à la main une aiguille.
- Hygiène des mains avant et après chaque soin :
 - * Par friction avec une solution hydroalcoolique en l'absence de souillure visible,
 - * A l'eau et au savon doux si les mains sont visiblement souillées.



Ne pas oublier que la vaccination contre l'hépatite B est obligatoire en milieu de soins. Seul le dosage des anticorps vous assurera qu'une protection contre le risque d'hépatite B est bien acquise.



- Respectez la limite de remplissage des conteneurs
- Bien assurer le montage de la boite (couvercle)



septembre 2017, crédits photos :



9 rue Louis Taurisson - 19100 Brive la Gaillarde **Tél: 05.55.18.20.55** - **aist19@aist19.fr** Site internet: http://www.sante-travail-limousin.org



santé & prévention des risques professionnels

LES AES EN 10 QUESTIONS / REPONSES



Professionnels de la santé, êtes vous bien informés ?



Que signifie le sigle AES ? : Accident Exposant au Sang

Comment se fait la contamination?

- Par contact percutané du fait d'une pigûre ou coupure.
- Par contact mugueux : projection dans la bouche ou dans l'œil.
- Par contact sur peau lésée non protégée : eczéma, plaie.



Quels sont les principaux risques infectieux après un AES professionnel? (Rapport Morlat 2013)

Hépatite B. virus VHB



Risque estimé de 6 à 30 % Risque estimé à 1.8 %

• Hépatite C, virus VHC • SIDA, virus VIH



Risque estimé à 0.32 %



Quand dans sa pratique doit-on penser au risque AES?

- Lors de soins infirmiers.
- Lors du nettoyage de matériel médico-chirurgical.
- Lors du transport de déchets médicaux.
- Lors du contact avec du sang, des produits biologiques contenant du sang pour lesquels un risque viral existe.

Attention, certains liquides (liquide céphalorachidien, synovial, pleural, péritonéal, péricardique et amniotique) sont considérés comme potentiellement contaminants même s'ils ne sont pas visiblement souillés de sang.



Quels sont les mécanismes les plus fréquemment observés ? (CCLIN national 2015 Raisin)

- Manipulation d'aiguille : 48,4 % En désadaptant, en recapuchonnant, en piquant ou en retirant une aiguille d'un bou-
- Manipulation d'instruments souillés : 21,5 % Objets trainant dans plateau, paillasse, sol, lit, champs, compresses, sacs pou-
- Manipulation de conteneurs d'objets piquants, tranchants : 5,3%
- Manipulation de lame souillée : 6, 9 %

Nature de l'exposition : pigûre = 64, 7 % / coupure = 11, 9 % / projection = 19,2 %



Quels sont les premiers soins d'urgence?

PIOURE, COUPURE

Laver immédiatement la plaie au savon, puis rincer à l'eau courante. Désinfecter par trempage au moins 5 minutes dans :

- Bétadine dermique ou une solution de Dakin.
- Eau de Javel à 9°% diluée au 1/10ème

PROJECTION (œil ou mugueuse):

Rincer immédiatement et abondamment au moins 5 minutes au sérum physiologique ou à l'eau courante.

Quel est le délai optimal pour la mise en route d'un traitement préventif?

- Un traitement prophylactique anti VIH doit être débuté le plus tôt possible après l'accident, au mieux avant 4 heures. Il ne se justifie plus après 48 heures. Il est prescrit par un médecin de l'hôpital. La durée habituelle de ce traitement est de 4 semaines.
- Pour l'hépatite B, en l'absence d'immunisation ou de vaccination, la réalisation d'une séro-prophylaxie sera discutée.



Qui contacter pour évaluer le risque après un AES ?

Il existe 3 niveaux de risques (important, intermédiaire, minime) selon la profondeur (pigûre profonde, pigûre superficielle ou simple érosion) et le type d'aiguille (aiguille pleine, creuse, petit calibre ou gros calibre), le type de contact (morsure, projection).

CONTACTER les urgences des centres hospitaliers

Tulle: 05.55.29.80.47 Brive: 05.55.92.60.00 Ussel: 05.55.96.40.00

Le Service de Médecine du Travail Tél: 05.55.18.20.55 (Heures ouvrables)



Quel est le délai administratif pour déclarer l'accident du travail ?

- Le salarié dispose d'un délai de 24 heures pour avertir son employeur.
- L'employeur déclare l'accident du travail dans les 48 heures.